



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-301

Version PDF

Ottawa, le 30 août 2021

Rogers Media Inc.

Chilliwack, Abbotsford et Vancouver (Colombie-Britannique)

CKKS-FM Chilliwack et ses émetteurs CKKS-FM-1 Abbotsford et CKKS-FM-2 Vancouver – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKKS-FM Chilliwack (Colombie-Britannique) et ses émetteurs CKKS-FM-1 Abbotsford et CKKS-FM-2 Vancouver du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021, en vertu des mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de la licence pourrait soulever, y compris les questions entourant la non-conformité.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.